

2017_CT2_327

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Acoucité et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_327- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Environnement

■ Séance du 6 juillet 2017

06_1_01

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Acoucité et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 13 juillet 2017

3909

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Acoucité et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix avait choisi d'adhérer à plusieurs associations œuvrant dans le domaine de l'Environnement. Aujourd'hui, certaines d'entre elles présentent un intérêt à l'échelle de la Métropole et d'autres développent leurs actions à l'échelle du Territoire. Un travail a été réalisé dans le cadre de la Délégation Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques avec les représentants des autres Conseils de Territoires pour distinguer ces deux catégories d'associations.

En conséquence, il est proposé l'adhésion pour 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les associations suivantes œuvrant sur le Territoire du Pays d'Aix et d'approuver le versement de la cotisation correspondante :

- L'association Acoucité dont l'objet a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain, le montant de la cotisation pour 2017 est de 800 €
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, dont l'objet est de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix, le montant de la cotisation pour 2017 est de 25.000 €.

L'association Acoucité, pôle de compétences et de recherche sur l'environnement sonore urbain, apporte son expertise et son savoir-faire dans l'Observatoire du Bruit mis en place sur le Pays d'Aix. Elle aide le Territoire du Pays d'Aix dans la gestion du Réseau permanent de mesure du Bruit. L'association a ainsi apporté son expertise dans la réalisation du diagnostic de l'environnement sonore

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_327-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

le long du futur tracé de la ligne B du BHNS sur Aix-en-Provence, permettant de réaliser un point zéro très précis sur chacun des secteurs traversés.

L'association CPIE du Pays d'Aix, au titre de cette adhésion, accompagne le Territoire du Pays d'Aix dans la cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de sa Charte Développement Durable et organise la concertation et la contribution des associations d'environnement et de consommateurs qui en sont membres.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a adhéré à ces associations par délibérations n° 2005-A249 du 14 octobre 2005 et n° 2009-A155 du 23 octobre 2009.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions des associations représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Qu'il convient d'autoriser le règlement des cotisations au titre de l'exercice 2017.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations suivantes ainsi que le règlement des cotisations 2017 :

- l'association Acoucité pour un montant de la cotisation pour 2017 de 800 €
- le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix pour un montant de cotisation pour 2017 de 25.000 €.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence, État Spécial du Territoire du Pays d'Aix : Nature 6281, Fonction 74, Chapitre 011.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Acoucité et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_327-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017